

DIRECTIVES ET PROCÉDURES

DIRECTIVE	DE NATURE PÉDAGOGIQUE
TITRE :	COMPÉTENCES CITÉ
CODE NUMÉRIQUE :	PED-22
RESPONSABLE DE LA DIFFUSION :	Bureau de la présidence-direction générale
GROUPE SECTEURS CONSULTÉS :	Comité des directives de l'étudiant.e
ENTRÉE EN VIGUEUR :	12 mars 2025
DERNIÈRE RÉVISION :	NA
FRÉQUENCE DE RÉVISION	Cette directive est révisée et validée tous les 5 ans

1. PRÉAMBULE

La présente directive s'appuie sur la politique 4.01 du Conseil d'administration du Collège La Cité. Par la présente directive et dans l'accomplissement de sa mission, le Collège garantit l'acquisition, par le.la diplômé.e, de compétences distinctes qui représentent une valeur ajoutée pour ses finissant.e.s en plus des compétences découlant des normes du ministère des Collèges et Universités (MCU).

Le profil des Compétences Cité du.de la diplômé.e :

- constitue les Fins du Collège selon son modèle de gouvernance ;
- résulte de l'expérience d'apprentissage unique offerte par le Collège La Cité ;
- garantit aux diplômé.e.s du Collège La Cité l'acquisition de compétences qui les distingueront des diplômé.e.s des autres établissements postsecondaires.

Source de valeur ajoutée pour chaque diplôme délivré par le Collège, les Compétences Cité sont quatre compétences transversales hautement recherchées par les employeurs sur le marché de l'emploi.

Les compétences sont les suivantes :

- Capacité bilingue
- Créativité
- Engagement
- Esprit d'entreprise et d'initiative

Durant son cheminement scolaire, chaque étudiant.e a la possibilité d'intégrer chacune des Compétences Cité, et ce, à travers une variété de situations d'apprentissage et d'évaluations. Le système de reconnaissance par écussons et portfolio numériques permet aux diplômé.e.s du Collège de se démarquer sur le marché du travail par ces compétences additionnelles.

2. OBJET

La présente directive encadre la mise en œuvre du profil des Compétences Cité. Elle offre un cadre de référence pour la définition et la réalisation des activités qui permettent d'établir le profil des Compétences Cité de chaque diplômé.e.

3. DESTINATAIRES

L'ensemble des membres du personnel du Collège qui participe à la mise en œuvre du profil des Compétences Cité du diplômé.e.

Tous.les étudiant.e.s inscrit.e.s dans un des programmes d'études collégiales de l'Ontario de niveau certificat, diplôme, diplôme avancé et baccalauréat offerts par La Cité.

4. DÉFINITIONS

Activité scolaire : Terminologie utilisée pour catégoriser le type d'activités d'évaluation authentique, formative ou sommative, réalisées dans chacun des cours sections d'une même cote de cours liée à une Compétence Cité dans un programme d'études. L'ensemble des « activités scolaires » liées aux Compétences Cité dans un programme d'études constitue la base du profil des Compétences Cité du/de la diplômé.e.

Activité « extracurriculaire » : Terminologie utilisée pour catégoriser le type d'activités liées aux Compétences Cité offertes à l'extérieur d'un programme d'études et permettant de développer une Compétence Cité (par exemple : participation à une conférence, être représentant.e de classe, etc.), ainsi que d'une activité d'évaluation additionnelle prévue dans un cours section ciblé.

Compétence : Tel que précisé dans le modèle pédagogique du Collège, une compétence est un savoir-agir complexe pour combiner des ressources variées dans une famille de situations. C'est la capacité à utiliser des ressources et à juger de leur meilleure utilisation selon la nature des situations qui se présentent à soi. Les ressources peuvent être propres à l'individu, c'est-à-dire les connaissances (savoirs), les habiletés (savoir-faire) et les attitudes (savoir-être) ; ou provenir de l'environnement (personnel enseignant, pairs, dispositif de formation, etc.).

Compétences Cité : Compétences transversales développées dans chacun des programmes du Collège La Cité, selon les titres de compétences identifiés en préambule, et distinguant les diplômé.e.s du Collège auprès des employeurs.

Capacité bilingue : La capacité bilingue telle que définie par le Collège dans le cadre des Compétences Cité consiste en la capacité à :

- utiliser la terminologie spécifique à son domaine d'études dans les deux langues

- officielles, et ce, de manière efficace;
- faire preuve de la maîtrise des deux langues officielles pour pouvoir travailler dans un environnement bilingue;
- faire du français un élément de son développement identitaire tant sur le plan professionnel que personnel.

Cours section : définit chaque groupe d'un même cours. Un cours peut donc être offert, au même trimestre, à plusieurs groupes d'étudiant.e.s; ils sont nommés « cours sections ».

Créativité : La créativité telle que définie par le Collège dans le cadre des Compétences Cité consiste en la capacité à :

- placer la dimension humaine au cœur de son processus de résolution de problèmes;
- apprendre de ses erreurs;
- évoluer hors des sentiers battus;
- travailler en équipe pour co-crée;
- pratiquer l'interprofessionnalisme.

Engagement : L'engagement tel que défini par le Collège dans le cadre des Compétences Cité consiste en la capacité à :

- évaluer l'impact de ses actions sur la communauté dans laquelle il.elle va œuvrer;
- prendre conscience qu'il.elle peut contribuer au bien-être de la communauté en utilisant ses compétences professionnelles et personnelles;
- faire preuve de savoir-être en démontrant les attitudes appropriées pour évoluer en société

Esprit d'entreprise et d'initiative : L'esprit d'entreprise et d'initiative tel que défini par le Collège dans le cadre des Compétences Cité consiste en la capacité à :

- identifier les opportunités d'entreprise ou d'initiative personnelle pour produire une nouvelle valeur ou contribuer au succès de l'organisation pour laquelle il.elle travaillera;
- passer des idées aux actes en étant à même de prendre des décisions;
- innover; prendre des risques;
- faire preuve de leadership et d'autonomie.

5. MODALITÉS

La mise en œuvre du profil de Compétences Cité du.de la diplômé.e se fait à travers des situations d'apprentissage et d'évaluations authentiques, formatives ou sommatives, dans chaque programme d'études.

Des activités extracurriculaires en lien avec les quatre Compétences Cité peuvent aussi venir bonifier le développement des compétences chez l'étudiant.e.

Toutes les habiletés acquises et démontrées par l'étudiant.e ainsi que les écussons obtenus sont répertoriés dans un portfolio numérique accessible depuis le portail étudiant.

Pour chacune des quatre compétences, l'étudiant.e peut se voir attribuer trois niveaux d'écussons : Exposition, Intégration ou Transformation.

5.1 Intégration des Compétences Cité dans les programmes d'études

Chaque programme d'études doit offrir à l'étudiant.e des activités d'apprentissage pouvant développer chacune des quatre compétences.

Chaque étudiant.e doit avoir la possibilité de démontrer l'intégration de chacune des quatre Compétences Cité dans le cadre de son programme par l'entremise d'évaluations authentiques. Chaque programme d'études doit donc ajouter à la plateforme en ligne au moins une activité d'évaluation par Compétence Cité. Ces évaluations doivent être effectuées dans chaque « cours section » associé aux cours alignés aux Compétences Cité dans le programme d'études.

Dans le cadre d'un cours, le niveau Intégration est remis à l'étudiant.e s'il.elle réussit l'évaluation de la compétence visée selon les indicateurs de développement précisés pour celle-ci. Si celui-ci.celle-ci échoue cette évaluation, le niveau Exposition lui est remis. L'écusson apparaît dans la plateforme en ligne, s'il.elle obtient la note de passage pour le cours.

5.2 Plateforme de gestion des écussons numériques

Membres du personnel

La plateforme en ligne des Compétences Cité constitue le répertoire de toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation contribuant au développement et à l'évaluation des quatre Compétences. On y accède par le Portail employé.

L'organisateur.rice d'une activité doit faire une demande d'ajout de celle-ci dans la plateforme. Le comité des Compétences Cité valide et approuve la requête ou demande des révisions au besoin, jusqu'à son approbation et son ajout à l'inventaire des activités. Les activités scolaires liées à un cours apparaissent dans le cours eCité lorsque celui-ci est offert. La promotion des activités extracurriculaires est assurée par l'organisateur.rice.

Les membres du personnel du Collège utilisent la plateforme en ligne des Compétences Cité pour attester du niveau de développement des Compétences par les étudiant.e.s.

Communauté étudiante

La plateforme en ligne des Compétences Cité est accessible aux étudiant.e.s sur le Portail étudiant. Elle permet à ces derniers.ères de recevoir une rétroaction sur leur niveau de développement de chacune des compétences tout au long de leur programme d'études.

La plateforme permet aux étudiant.e.s de créer un portfolio numérique personnalisé mettant en valeur les écussons reçus attestant de leur capacité bilingue, leur créativité, leur engagement et/ou de leur esprit d'entreprise et d'initiative. Cette preuve du niveau de compétence permet aux diplômé.e.s de se démarquer auprès des employeurs qui recherchent des employé.e.s non seulement compétent.e.s dans leur domaine mais démontrant des compétences transversales liées au savoir-être.

5.3 Niveaux d'écusson

5.3.1 Exposition

Le niveau Exposition confirme que l'étudiant.e a eu l'occasion de participer à des activités d'apprentissage et d'évaluation qui lui permettent de développer les Compétences Cité.

Activité scolaire : Le niveau Exposition est remis à l'étudiant.e qui complète l'activité d'évaluation ciblée dans un cours pour une Compétence Cité, mais échoue celle-ci. Il.elle doit obtenir la note de passage de son cours.

Si l'étudiant.e n'a pas fait l'activité d'évaluation, il.elle ne reçoit aucun écusson.

Activité extracurriculaire : Le niveau Exposition est remis à l'étudiant.e qui participe à une activité extracurriculaire permettant de développer les Compétences Cité.

5.3.2 Intégration

Le niveau Intégration confirme que l'étudiant.e peut mettre en application les apprentissages en lien avec une Compétence Cité lors d'une activité d'évaluation intégratrice et authentique.

Activité scolaire : Le niveau Intégration est remis à l'étudiant.e s'il.elle réussit l'évaluation de la compétence visée selon les indicateurs de développement précisés pour celle-ci et qu'il.elle obtient la note de passage au cours.

Activité extracurriculaire : Le niveau Intégration est remis à l'étudiant.e s'il.elle réussit l'évaluation de la compétence visée selon les indicateurs de développement précisés pour celle-ci.

5.3.3 Transformation

Le niveau Transformation atteste qu'un étudiant.e démontre un niveau supérieur de performance au niveau de son savoir, savoir-faire et savoir-être pour une ou des Compétences Cité, ou un changement marqué et significatif de performance entre le début et la fin de ses études.

L'étudiant.e doit faire une demande de reconnaissance pour le niveau Transformation auprès du comité des Compétence Cité par le biais de la plateforme en ligne. L'étudiant.e est responsable de soumettre une demande de reconnaissance accompagnée de son portfolio.

Après avoir cumulé un certain nombre d'écussons de niveau Intégration pour une Compétence particulière, l'étudiant.e reçoit un courriel le félicitant et lui suggérant de soumettre une demande de reconnaissance pour le niveau Transformation, s'il.elle juge l'avoir atteint.

Le personnel du Collège est invité à encourager les étudiant.e.s qui se distinguent à soumettre leur candidature pour obtenir l'écusson Transformation. Il est possible pour un.e étudiant.e de recevoir plus d'un écusson de niveau Transformation pour une Compétence Cité si celui.celle-ci s'inscrit dans plus d'un programme au Collège.

Ce niveau d'écusson est accompagné d'une reconnaissance officielle lors de la cérémonie de remise des diplômes.

5.4 Activités extracurriculaires

Des activités extracurriculaires offertes par des professeur.e.s ou tout.e autre employé.e du Collège peuvent aussi permettre aux étudiant.e.s de développer chacune des Compétences Cité et de les démontrer; il peut s'agir de participation à des concours, des conférences ou des expériences d'emploi étudiant.

Un organisateur.rice, qui veut associer un écusson des Compétences Cité à une activité d'apprentissage extracurriculaire, doit soumettre la description du projet et la grille d'évaluation, s'il y a lieu, dans la plateforme en ligne.

Le niveau Intégration de la Compétence Cité visée est remis lorsque la performance de l'étudiant.e participant à une telle activité fait l'objet d'une évaluation de la part de l'organisateur.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

6.1 Vice-présidence à l'Enseignement et à la recherche

- Assurer la mise en œuvre de la présente directive.

6.2 Bureau des doyen.ne.s

- Assurer la mise en œuvre des Compétences Cité dans les programmes sous sa responsabilité.

6.3 Direction à l'Enseignement

- S'assurer que le processus annuel de validation du profil des Compétences Cité du.de la diplômé.e est accompli par les équipes-programmes.
- Veiller à ce que les professeur.e.s remettent les écussons aux étudiant.e.s dans les cours désignés.
- Recommander des étudiant.e.s pour le niveau de reconnaissance Transformation.

6.4 Équipes-programmes

- Identifier au moins une activité scolaire au sein du programme pour chacune des Compétences Cité.
- Valider annuellement le profil des Compétences Cité du.de la diplômé.e de leur programme.
- Au besoin, ajouter et retirer des activités d'évaluation de la plateforme en ligne.

6.5 Personnel scolaire permanent et contractuel

- Remettre les écussons appropriés lorsqu'ils.elles enseignent un cours faisant partie des Compétences Cité de leur programme.
- Au besoin, ajouter et retirer des activités d'évaluation de la plateforme en ligne.

6.6 Comité des Compétences Cité

- Appuyer les membres du personnel dans le choix des activités liées au Profil des Compétences Cité du.de la diplômé.e et l'élaboration des grilles d'évaluation.
- Approuver les activités scolaires et extracurriculaires liées au profil des Compétences Cité.
- Évaluer les demandes des étudiant.e.s pour la reconnaissance au niveau Transformation et remettre les écussons de ce niveau.

6.7 Bureau d'assurance qualité et des partenariats en enseignement

- Coordonner les activités du Comité des Compétences Cité.
- Offrir de la formation et du soutien technique aux membres du personnel sur les Compétences Cité et pour l'utilisation de la plateforme en ligne.
- Tenir à jour le tableau de bord PowerBI identifiant les cours qui sont liés à une Compétences Cité selon la planification des équipes-programme et faire des suivis pour l'intégration de celles-ci dans la plateforme en ligne.
- Favoriser la mise à jour du profil des Compétences Cité par chaque équipe-programme en présentant annuellement la liste des cours identifiés pour la remise des écussons.
- Faire des suivis auprès des coordonnateur.rice.s de programmes et de la direction lorsqu'une ou des Compétences ne sont pas évaluées dans un programme.
- Envoyer une communication en début de trimestre pour informer les professeur.e.s et la direction des cours qui sont liés à une Compétence Cité.
- Envoyer aux directions à la fin du trimestre un rapport des écussons non-remis par les professeur.e.s.
- Fournir un rapport annuel des statistiques.
- Coordonner avec le Bureau des admissions et du registraire la remise des certificats et des cordons de reconnaissance pour le niveau Transformation lors de la cérémonie de remise des diplômes.

6.8 Bureau des admissions et du registraire

- Inclure la remise des reconnaissances du niveau Transformation dans la cérémonie de remise des diplômes.
- Assurer la remise des certificats et des cordons aux étudiant.e.s se méritant le niveau Transformation.

6.9 Bureau de développement pédagogique et en ligne

- Appuyer les membres du personnel dans le choix des activités liées au Profil des Compétences Cité du.de la diplômé.e et l'élaboration des grilles d'évaluation.

6.10 Secteur des Technologie de l'information

- Assurer le bon fonctionnement de la plateforme en ligne.
- Évaluer la qualité de la plateforme et sa capacité de répondre aux besoins du Collège.
- Apporter les améliorations nécessaires dans une perspective d'amélioration continue.

7. DIRECTIVES, POLITIQUES OU PROCÉDURES RELIÉES

- Politique des [Fins du Collège – Le profil de compétences](#)
 - [PED-01-16 Obtention de l'attestation, du certificat, du diplôme ou du grade d'études appliquées](#)
 - [Site Web des Compétences Cité](#)
-